

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
28 mars 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
5 avril 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 3 avril le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Audrey LAURENT

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

<> <> <> <>

**Objet : Tarifs des
Services à la
Population pour
l'année scolaire
2023/2024**

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2023**

QUESTION N° 10

OBJET : Tarifs des Services à la Population pour l'année scolaire 2023/2024

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 13 mars 2023.

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 16 mars 2023.

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 15 mars 2023.

Etant entendu que la présente délibération s'applique aux tarifs municipaux valables en année scolaire, soit pour l'année scolaire 2023-2024.

RESTAURATION / PAUSE MERIDIENNE

	2022 – 2023		2023-2024		Borne de QF
	Riomois	Extérieurs	Riomois	Extérieurs	
Plein tarif	4.97 €	6.40 €	4.97 €	6.40 €	QF > 1489

Le plein tarif reste inchangé pour 2023-2024. La modulation des tarifs en fonction du Quotient Familial est maintenue, de 1€ pour les riomois et de 1,27€ pour les extérieurs (QF < 442) jusqu'au plein tarif.

Ce tarif inclut la confection, la livraison et le service du repas ainsi que l'encadrement et le temps d'animation.

En cas de non-inscription des enfants (dossiers manquants ou réservation non effectuée) ou d'absence injustifiée, il est proposé d'appliquer le plein tarif exigible aux extérieurs soit 6.40 €.

ACCUEILS PERISCOLAIRES (*)

(*) Tarif forfaitaire à la journée (soit le soir ou le matin ou le soir et le matin)

	2022 – 2023		2023-2024		Bornes de QF
	Riomois	Extérieurs	Riomois	Extérieurs	
Plein tarif	1.50 €	1.91 €	1.50 €	1.91 €	QF > 1325

COMMUNE DE RIOM

Le plein tarif reste inchangé pour 2023-2024. La modulation des tarifs en fonction du Quotient Familial est maintenue, de 0,44€ pour les riomois et de 0,55€ pour les extérieurs (QF < 442) jusqu'au plein tarif.

Ce tarif se substitue au tarif restauration en cas de :

- fourniture d'un panier repas par la famille dans le cadre d'un PAI pour l'enfant.
- fourniture d'un pique-nique lors des grèves ou autres perturbations du service de restauration.

ACCUEILS PERISCOLAIRES DES MERCREDIS

	2022 – 2023		2023-2024		Bornes de QF
	Riomois	Extérieurs	Riomois	Extérieurs	
Plein tarif	8.23 €	10.45 €	8.23 €	10.45 €	QF > 1325

Le plein tarif reste inchangé pour 2023-2024. La modulation des tarifs en fonction du Quotient Familial est maintenue, de 1,51€ pour les riomois et de 1,93€ pour les extérieurs (QF < 442) jusqu'au plein tarif.

Les tarifs n'intègrent pas le tarif des repas.

En cas de non-inscription des enfants (dossiers manquants ou réservation non effectuée) ou d'absence injustifiée, il est proposé d'appliquer le plein tarif exigible aux extérieurs soit 10.45 €.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES DES VACANCES STAGES MULTISPORTS « RIOM AVEC LE SPORT »

Les accueils extrascolaires des vacances sont ouverts uniquement aux enfants riomois.

Les stages multisports « Riom avec le sport » sont ouverts aux enfants riomois ayant 11 ans dans l'année d'inscription, ou collégiens, et âgés de 14 ans maximum.

Deux formules de tarif sont proposées : une sur la base d'un prix journalier, l'autre sur la base d'un forfait 5 jours.

Les tarifs n'intègrent pas le tarif des repas.

Prix journalier :

	2022 - 2023	2023-2024	Bornes de QF
Plein tarif	13.72 €	13.72 €	QF > 1390

Le plein tarif reste inchangé pour 2023-2024. La modulation des tarifs en fonction du Quotient Familial est maintenue, de 3,68€ (QF < 442) jusqu'au

COMMUNE DE RIOM

Prix forfait (5 jours) :

	2022 – 2023	2023 – 2024	Bornes de QF
Plein tarif	60.20 €	60.20 €	QF > 1390

Le plein tarif reste inchangé pour 2023-2024. La modulation des tarifs en fonction du Quotient Familial est maintenue, de 15,92€ (QF < 442) jusqu'au plein tarif.

En cas de non-inscription des enfants (dossiers manquants ou réservation non effectuée) ou d'absence injustifiée, il est proposé d'appliquer le plein tarif exigible aux extérieurs, soit 13.72 € la journée.

Nuitée :

Dans le cadre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la ville, le service animation organise des mini-camps ou séjours accessoires lors de vacances scolaires.

La modulation des tarifs en fonction du Quotient Familial est mise en place. Les tarifs à la nuitée sont les suivants :

	Nuit site Loubeyrat	Nuit site extérieur	Bornes de QF
Tarif minimum	1.00 €	1.50€	QF < 442
Plein tarif	4.00 €	6.00€	QF > 1390

SÉJOURS JEUNES

Prix du séjour jeunes ou d'une activité « jeunes » à la journée ou sur plusieurs jours consécutifs.

Les prix sont basés sur un coût unitaire de 50 €. Le tarif appliqué sera calculé au prorata du coût réel du séjour.

Prix du séjour ou d'activités jeunes à la journée / sur plusieurs jours consécutifs d'un coût de 50€	2022-2023		2023-2024		Bornes de QF
	Riomois	Extérieurs	Riomois	Extérieurs	
Plein tarif	13.72 €	17.42 €	13.72 €	17.42 €	QF > 1390

Pourcentage (%) = Coût unitaire prévisionnel du séjour ou de l'activité journée / 50€ x 100

Le plein tarif reste inchangé pour 2023-2024. La modulation des tarifs en fonction du Quotient Familial est maintenue, de 3,68 € pour les riomois et de 4,67 € pour les extérieurs (QF < 442) jusqu'au plein tarif.

COMMUNE DE RIOM

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'École Municipale des Sports est ouverte aux enfants riomois et/ou scolarisés à Riom de 6 à 11 ans.

Les inscriptions se feront obligatoirement au trimestre.

Prix à la séance.

	2023-2024		Bornes de QF
	Riomois	Extérieurs	
Tarif minimum	1.00 €	1.27 €	QF < 442
Plein tarif	3.50 €	4.45 €	QF > 1390

Toute absence non justifiée entrainera l'application du plein tarif exigible aux extérieurs, soit 4.45 € la séance.

ECOLE DE MUSIQUE

Concernant l'école de musique, 4 grilles tarifaires sont appliquées :

- La grille relative aux pratiques collectives
- La grille relative aux pratiques individuelles s'inscrivant dans un cycle d'enseignement musical
- La grille relative aux pratiques individuelles s'inscrivant dans une pratique dite « de confort »
- La grille relative à la location des instruments.

Les pratiques collectives :

Cette grille concerne les cours suivants :

- Formation Musicale
- Eveil, initiation
- Chorale¹ (8 à 18 ans)
- Ensemble Renaissance¹
- Atelier Jazz¹
- Ateliers Musiques Actuelles Amplifiées¹

Bornes de prix 2022-2023	Bornes de prix 2023-2024	Bornes de QF
Prix plancher : 17,30 €	17,30 €	QF<437
Prix plafond : 74,30 €	74,30 €	QF>1468
Prix extérieur : 159,75 €	169,35 €	Non riomois

COMMUNE DE RIOM

Les pratiques individuelles entrant dans un cycle d'enseignement musical :

Cette grille concerne les cours suivis dans le cadre du cycle d'apprentissage d'un instrument. Ils comprennent à la fois des cours individuels et des cours collectifs.

Bornes de prix 2022-2023	Bornes de prix 2023-2024	Bornes de QF
Prix plancher : 63,70 €	63,70 €	QF<437
Prix plafond : 297,35 €	297,35 €	QF> 1337
Prix extérieur : 721,95€	765,25€	Non riomois

Les pratiques individuelles dites de « confort » :

Cette grille concerne les cours suivis par des élèves qui, ayant fini leur cycle d'apprentissage, continuent à venir suivre des cours « de confort » à l'école de musique. Les personnes visées ne sont pas titulaires du brevet d'études musicales.

Bornes de prix 2022-2023	Bornes de prix 2023-2024	Bornes de QF
Prix plancher : 82,85 €	82,85 €	QF<437
Prix plafond : 386,40€	386,40 €	QF> 1337
Prix extérieur : 938,40 €	994,70 €	Non riomois

Des réductions tarifaires sont accordées :

- 2^{ème} membre d'une même famille : réduction de 15 %, 3^{ème} membre et suivants d'une même famille : réduction de 30% ;
- Pratique d'un deuxième instrument : réduction de -50% sur le deuxième cours ;
- Elève inscrit à l'école d'arts plastiques : - 15% ;
- Les membres des associations Harmonie de Riom ou Riom Symphonique bénéficient d'une réduction de 50 % sur le tarif initial qu'ils auraient dû payer.

Les réductions tarifaires mentionnées ci-dessus ne sont pas cumulables.

La location des instruments :

Bornes de prix 2022-2023	Bornes de prix 2023-2024	Bornes de QF
Prix plancher : 17,55 €	17,55 €	QF<437
Prix plafond : 84,90 €	84,90 €	QF>1337
Prix extérieur : 137,95 €	146,20 €	Non riomois

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES

Le tarif jeune :

Le public bénéficiaire est composé :

des élèves âgés de moins de 18 ans

- des étudiants riomois sur présentation d'un certificat de scolarité

C O M M U N E D E R I O M

Pour les cours concernés, le matériel est fourni par l'établissement.

Bornes de prix 2022-2023	Bornes de prix 2023-2024	Bornes de QF
Prix plancher : 22,30 €	22,30 €	QF<437
Prix plafond : 137,95 €	137,95 €	QF> 1604
Prix extérieur : 212,25 €	225,00 €	Non riomois

Pour information, nous recevons gratuitement 1200 élèves des écoles riomoises.

Le tarif adulte :

La grille de prix proposée correspond à des cours adultes d'une durée de **3 heures**. En cas de cours d'une durée différente, le tarif sera déterminé à partir de cette grille au prorata du nombre d'heures de cours.

Bornes de prix 2022-2023	Bornes de prix 2023-2024	Bornes de QF
Prix plancher : 37,20 €	38,30 €	QF<437
Prix plafond : 212,25 €	218,60 €	QF> 1453
Prix extérieur : 287,15 €	304,40 €	Non riomois

Conformément au règlement intérieur de l'établissement, le matériel est fourni pour les cours dans le cadre desquels les techniques utilisées et les sujets abordés sont fixés par les professeurs. En revanche, pour les ateliers dans le cadre desquels, les techniques utilisées et les sujets abordés sont libres, le matériel n'est pas fourni par l'établissement mais doit être apporté par les élèves.

Des réductions tarifaires sont accordées, valables sur le prix des cours :

- 2^{ème} membre d'une même famille : réduction de 15 % sur le tarif initial, 3^{ème} membre et suivants d'une même famille : réduction de 30 % sur le tarif initial.
- 15 % de réduction sur le prix initial pour le deuxième cours et les suivants pour un même élève.
- Elève inscrit à l'école de musique : - 15%

Les réductions tarifaires mentionnées ci-dessus ne sont pas cumulables.

Le tarif le plus avantageux est appliqué.

Le tarif des stages :

Bornes de prix 2022-2023	1 jour		2 jours	
	Riomois	Extérieur	Riomois	Extérieur
Prix pour un adulte	15,55 €	23,80 €	31,05 €	46,60 €
Prix pour un enfant	10,35 €	15,55 €	21,00 €	31,05 €
Public famille (1 adulte/1enfant)	25,85 €	39,40 €	51,75 €	77,70 €
Bornes de prix 2023-2024	1 jour		2 jours	
	Riomois	Extérieur	Riomois	Extérieur
Prix pour un adulte	16,00 €	25,20 €	32,00 €	49,40 €
Prix pour un enfant	10,35 €	16,50 €	21,00 €	32,90 €
Public famille (1 adulte/1enfant)	26,60 €	41,75 €	53,30 €	82,35 €

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20230403-DEI 18230410-D
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception en préfecture : 06/04/2023

RIOM

LE PÔLE ARCHIVES ET PATRIMOINES

L'arrêté primo-ministériel en date du 1^{er} octobre 2001 (NOR : PRMG0170682A) relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif fixe un maximum pour les reproductions par photocopie noir&blanc au format A4, et pour la délivrance de CD-Rom. Ainsi, ces deux tarifs ne peuvent être réévalués à la hausse.

A partir de 2023, et en raison de l'évolution des techniques et des pratiques dans la copie de documents, les services de tirages photographiques et de délivrance de CD-Rom sont supprimés.

ACTIVITES	TARIFS 2023-2024	
	RIOMOIS	NON RIOMOIS
Cours de paléographie + forfait photocopies	20,40 €	25,50 €
Photocopie noir et blanc format A4 (l'unité)	0,18 €	
Photocopie noir et blanc format A3 (l'unité)	0,36 €	
Prise de vue et retouche d'image numérique (sans tirage)	3,05 €	
Copie sans retouche d'une image numérique	1,02 €	

SPORTS

Il convient de mettre à jour les tarifs d'utilisation des équipements sportifs de Riom pour l'année scolaire 2023/2024 et de proposer 3 nouveaux tarifs :

- Terrain synthétique ;
- Gymnases : Deux tarifs distincts : Grandes salles > 800 m² et < 800 m².

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé d'augmenter de 5% les tarifs de l'ensemble des installations sportives, sauf pour le skate-park où nous proposons une augmentation de 3%.

Tarifs des installations sportives de Riom

	Associations sportives rimoises A.S. des Lycées et Collèges rimoises Ecoles rimoises Associations de sport d'entreprises rimoises adhérentes à une fédération	Collèges rimoises		Associations sportives rimoises recevant des non licenciés pour des stages payants	
		Lycées rimoises		Associations non rimoises Lycées et Collèges non rimoises Ecoles non rimoises Autres utilisateurs rimoises et non rimoises	
	Tarifs horaires 2023/2024	<i>Tarifs horaires 2022/2023</i>	Tarifs horaires 2023/2024	<i>Tarifs horaires 2022/2023</i>	Tarifs horaires 2023/2024
Piste d'athlétisme*	Gratuit	Gratuit		15.80 €	16.60 €
Piste partagée*	Gratuit	Gratuit		7.95 €	8.35 €
Terrain stabilisé*	Gratuit	Gratuit		10.25 €	10.75 €
Terrain synthétique*	Gratuit		20.50 €		20.50 €
Terrain en herbe*	Gratuit	Gratuit		19.50 €	20.50 €
Gymnases Grande salle > 800 m²	Gratuit	17.70 €	18.60 €	17.70 €	18.60 €
Gymnases Grande salle < 800 m²	Gratuit				14.00 €
Salles annexes	Gratuit	8.90 €	9.35 €	8.90 €	9.35 €

Tarifs du skate-park

	Associations et organismes rimoises A.S. des Lycées et Collèges rimoises Ecoles rimoises Associations de sport d'entreprises rimoises adhérentes à une fédération Pratiquants libres Collèges rimoises Lycées rimoises	Associations rimoises recevant des non licenciés pour des stages payants Associations et organismes non rimoises	
		<i>Tarifs horaires 2022/2023</i>	Tarifs horaires 2023/2024
Skate-park*	Gratuit	10.10 €	10.40 €

*Dans le cadre d'une location avec éclairage, +5% sera appliqué sur le tarif horaire de base.

COMMUNE DE RIOM

Tarifs du Centre Henri Cochet et terrains de tennis du complexe sportif Emile Pons

	Associations riomoises Écoles de Riom Ligue d'Auvergne de tennis Comité Départemental du Puy de Dôme de tennis Brevet d'Etat encadrant des activités pour les licenciés du Tennis Club de Riom	Associations sportives extérieures à Riom Écoles non riomoises Collèges, lycées, organismes et sociétés Brevet d'Etat encadrant des activités pour les non licenciés du Tennis Club de Riom Usagers individuels non licenciés au Tennis Club de Riom (pratique libre)		Usagers individuels, adhérents au Tennis Club de Riom (pratique libre)
	Tarifs horaires 2023/2024	<i>Tarifs horaires 2022/2023</i>	Tarifs horaires 2023/2024	Tarifs horaires 2023/2024
Location d'un court extérieur ou couvert ou du Beach tennis	Gratuit	8.65 €	9.10 €	Gratuit

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'ensemble des tarifs proposés pour l'année scolaire 2023/2024.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 avril 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20230403-DELIB230410-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

